

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ PUBLIQUE

N° MSF/ 12 /DTE

CIRCULAIRE - N° 12/85OBJET : Dénomination d'un hôpital

- / -

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu de la loi n° 84-84 du 31 Décembre 1984 relative à la loi de finances pour la gestion 1985 et précisément son tableau E, l'Hôpital Ernest Conseil est désormais dénommé l'hôpital : La Rabta.

En conséquence, je vous invite à n'utiliser que cette dénomination dans vos correspondances avec le dit établissement.

/E MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE



Signé : Dr SOUAD LYAGOUBI OUAHCHI

DESTINATAIRES :

- III. - Les Directeurs de l'Administration Centrale
Les Directeurs régionaux de la Santé Publique
Les Directeurs des Hôpitaux, Centres et Instituts
Les Directeurs des écoles Professionnelles de la Santé Publique.